



DIRECTION GÉNÉRALE
DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX

**ARRETE N° 2021-134
PORTANT DESIGNATION DE M. YANN DUGARD EN QUALITÉ
DE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET
DE SECOURS DES ARDENNES**

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ARDENNES

VU la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 1424-27 ;

VU la délibération "Election du Président du Conseil départemental" du Conseil départemental des Ardennes en date du 1^{er} juillet 2021 ;

VU la délibération "Délégations du Conseil départemental dans les organismes extérieurs" de la Commission permanente du Conseil départemental des Ardennes du 13 juillet 2021 ;

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} - M. Yann DUGARD, Conseiller départemental des Ardennes et membre du Conseil d'Administration, est désigné en qualité de Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes.

ARTICLE 2 - Le présent arrêté prend effet à compter de sa notification.

ARTICLE 3 - Le présent arrêté est notifié à M. Yann DUGARD, à M. le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours, à M. le Payeur départemental et à M. le Préfet des Ardennes et publié au Recueil des Actes Administratifs du Département des Ardennes.

ARTICLE 4 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de CHALONS EN CHAMPAGNE, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, de sa notification et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

ARTICLE 5 - Le Directeur Général des Services Départementaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CHARLEVILLE-MEZIERES, le 19 JUIL. 2021

Noël BOURGEOIS

Noël BOURGEOIS
2021.07.16 21:36:14 +0200
Ref:20210715_120007_1-3-S
Signature numérique
Le Président du Conseil Départemental

NOEL BOURGEOIS